

CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2012

Présents : MM LENOIR, ALIBERT, MAYOL, AMBROSIONI, VACHON, DELETTRE, DELNESTE, HERBELIN
MMES, GIES, DIEUDONNÉ, KONCZEWSKI

Absents excusés : MM MARTIN, GOULLIEUX, Mmes LORCH, VAN ROY,

Procuration : Monsieur MARTIN à M. MAYOL
Mme VAN ROY à M. LENOIR
M. GOULLIEUX à M. ALIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELETTRE

Date de la convocation : 28 juin 2012

Le Conseil Municipal précédent est approuvé.

TRAVAUX ECOLE

Le Conseil Municipal décide la pose de volets électrique à l'école, suivant devis soit :

- 2 volets 2 820 x 1330 H – prix U ht 422.00 €
- 2 volets 3 120 x 1880 H - prix U ht 650.00 €
- 1 volet 1 660 x 1200 H – prix U ht 352.00
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Ces dépenses seront prévues à un compte d'investissement.

TARIF SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de réviser le tarif de la salle des fêtes à compter du 15 juillet 2012.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants :

Pour REUNION FAMILIALE seulement

- 60 euros la journée
- 30 euros la ½ journée
- 30 euros pour le chauffage pour une journée (15 euros la demi-journée)

Une caution de 150 euros sera demandée pour chaque location.

Le Conseil Municipal supprime la location pour des réunions commerciales.

ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal décide l'achat de matériel suivant devis à savoir :

- 10 tables rondes pour un montant de 1240 € ht
- 25 barrières 14 barreaux pour un montant de 825 € HT

Dit que ces dépenses seront inscrites à un compte d'investissement.

RESILIATION ABONNEMENT

Le Conseil Municipal décide de résilier les abonnements à « BULLETIN ANNOTE LOIS ET DECRETS » et « REPERTOIRE MINISTERE DE L'INTERIEUR » pour l'année 2013.

Charge la Trésorerie de Dijon Banlieue de faire le nécessaire

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courriel de la Compagnie de Gendarmerie d'Is sur Tille par lequel il est présenté le dispositif « participation citoyenne » qui pourrait être mis en œuvre sur la commune. Ce dispositif permet de lutter contre les phénomènes de cambriolage, démarchage conduisant à des escroqueries, dégradations, incivilités et s'adresse aux zones pavillonnaires, lotissements, quartiers ou villages régulièrement touchés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- - Donne un avis favorable à la mise en place de ce dispositif sur la commune
- - Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole.

LOCATION LOGEMENT

Le Conseil Municipal décide de louer le logement sis 3 B rue des Louvières à Mademoiselle COLLIN Adeline à partir du 15 juillet 2012, pour un loyer mensuel de 430 euros.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location

TEMPS DE TRAVAIL COLLIN ADELINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - DECIDE de passer la durée de travail de Mademoiselle COLLIN Adeline, adjoint technique au Groupe Scolaire de 30 à 35 heures à partir du 1er septembre 2012.

CONTRAT GAZ FOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat gaz pour le Foyer arrive à échéance au 1er septembre 2012, il est donc nécessaire de renouveler celui-ci et de choisir le fournisseur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de dénoncer le contrat avec GAZ de France
- DECIDE de prendre EDF comme fournisseur
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les contrats.

ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal décide l'achat de matériel suivant devis à savoir :

- 40 bacs OM 240 L au prix unitaire de 33 € soit 1320 € ht

Dit que ces dépenses seront inscrites à un compte d'investissement.

ACHAT PARCELLE TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - DECIDE l'achat de la parcelle ZM 284, d'une surface de 597 m², faisant l'objet d'un alignement et d'un emplacement réservé pour l'élargissement de la rue au prix de 1 euros le m² soit une somme arrondie à 600 euros.
- - CHARGE Maître BELOU, Notaire de cette affaire
- - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

ABANDON DE CREANCE

Pour faire suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Dijon sur la dette de la famille PERRIN Eliane sur les retards de loyers des années 2010 et 2011,

Le Conseil Municipal décide d'abandonner la créance d'un montant de 1212.89 € et charge le Maire de faire la régularisation nécessaire.

VENTE TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la vente d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 50 (environ 1200 à 1400 m²) au prix de 140 euros le m².
- CHARGE Maître BAUT, Notaire de cette affaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

AMENAGEMENT TERRAIN

Concernant l'aménagement de lots pavillonnaires Voie Creuse (parcelle AC 50) et extension du lotissement « les Champs d'Oiseaux » (parcelle AB 359), Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge le cabinet BAFU pour un montant HT DE 4405.00 euros pour la parcelle AC 50 ET 5505.00 euros HT pour la parcelle AB 359.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

TRAVAUX

Afin de raccorder électriquement l'ancienne Mairie sur la nouvelle, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de 1224.85 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer :

- Décide de faire effectuer les travaux pour un montant de 1224.85 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis